

PROCÈS-VERBAL
De la séance d'installation du conseil municipal
et de l'élection du maire et des adjoints

Séance du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à dix heures, les membres du conseil municipal de la commune de Soulangis, proclamés élus à la suite des élections municipales du quinze mars deux mille vingt-six, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, maire sortant, en date du seize mars deux mille vingt-six.

Présidence de séance :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian SACHET, le plus âgé des membres du conseil municipal.

Secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Madame Emeline VALLENET en qualité de secrétaire.

1.Installation du conseil municipal

Le président donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales et déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants :

- > Madame Nathalie THOMASSIN PICOT
- > Monsieur Damien BESSERON
- > Madame Emeline VALLENET
- > Monsieur Roger CATUSSE
- > Madame Edith CAVALLI
- > Monsieur Thierry LEMONNIER
- > Madame Juliette BARATHON
- > Monsieur David MASSAN
- > Madame Marie-Aude DE GAULEJAC
- > Monsieur Christian SACHET
- > Madame Gaëlle MARCHAND

Lesquels sont tous présents

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

2.Constitution du bureau :

Le conseil municipal désigne deux assesseurs :

- > Monsieur Jean-Charles TOUZET
- > Monsieur François SALMON

3. Élection du maire

Le président rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Suite à l'appel à candidature, Madame Nathalie THOMASSIN PICOT, se présente candidate.

Résultat du 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

-> Madame Nathalie THOMASSIN PICOT : 11 voix

Madame Nathalie THOMASSIN PICOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

4. Création des postes d'adjoints au maire

Madame le Maire, rappelle que la création du nombre de postes d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage conduit, pour la commune, à un maximum de 3 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de **3 postes d'adjoints**.

5. Élection des adjoints au maire

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats :

-> Monsieur Damien BESSERON

-> Madame Emeline VALLENET

-> Monsieur David MASSAN

Résultat du 1er tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

-> Monsieur Damien BESSERON : 10 voix

-> Madame Emeline VALLENET : 10 voix

-> Monsieur David MASSAN : 10 voix

Sont proclamés élus :

Monsieur Damien BESSERON, premier adjoint

Madame Emeline VALLENET, deuxième adjointe

Monsieur David MASSAN, troisième adjoint

et immédiatement installés dans leurs fonctions.

6. Démission d'un conseiller municipal

Monsieur Christian SACHET fait part de sa démission et en évoque les motifs au Conseil municipal

Le Conseil municipal prend acte de cette démission.

7. Lecture de la charte de l' élu local

Conformément à la réglementation, le maire donne lecture de la charte de l' élu local prévue par l' article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales.

Une copie de cette charte est remise à chaque conseiller municipal.

Les conseillers municipaux déclarent en avoir pris connaissance et apposent leur signature.

8. Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal

Le maire donne lecture du dernier procès-verbal de la séance du 28 février 2026

Lequel est approuvé à l' unanimité.

9. Fixation de l' indemnité de fonction accordée au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-23 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l' unanimité de fixer l' indemnité de fonction du maire au montant maximum de l' IBTPF, dès la prise de fonction.

10. Fixation de l' indemnité de fonction accordée aux Adjointes au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2123-24 et suivants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l' unanimité de fixer l' indemnité de fonction attribuée à chaque adjoint au montant maximum de l' IBTPF, dès la prise de fonction.

11. Informations diverses

Madame le Maire propose l' organisation d' une réunion à huis clos entre les membres du conseil municipal afin de préparer le prochain conseil municipal, notamment pour l' élection des délégués aux commissions communales et aux syndicats intercommunaux, ainsi que pour le vote du budget de la commune et du CCAS.

Clôture de la séance

L' ordre du jour étant épuisé, aucun autre sujet n' étant abordé, la séance est levée à dix heures cinquante-cinq minutes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,

Madame Nathalie THOMASSIN PICOT



Le secrétaire de séance,
Madame Emeline VALLENET